

BILAN



**Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation
sur les chronotachygraphes
Une opération de contrôle des véhicules
utilitaires légers le 1er juillet dans le Jura**

***Mercredi 1^{er} juillet 2026
Parking RN83 - aire de repos de Saint-Lothain
39230 SAINT-LOTHAIN***

Depuis le 1er juillet 2026, une nouvelle obligation européenne est entrée en vigueur pour le transport routier international de marchandises. Les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC), remorque ou semi-remorque comprise, dépasse 2,5 tonnes doivent désormais être équipés d'un chronotachygraphe intelligent de deuxième génération lorsqu'ils effectuent des opérations de transport international ou de cabotage.

Afin d'accompagner l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, les services de contrôle ont une opération dédiée le mercredi 1er juillet 2026 sur l'aire de repos de Saint-Lothain (RN83).

L'objectif de cette opération était de vérifier le respect de l'obligation d'installation et d'utilisation du chronotachygraphe sur les véhicules concernés, tout en contrôlant le respect de l'ensemble de la réglementation applicable au transport routier.

Voici le bilan de cette opération :

- 9 Véhicules Utilitaires Légers contrôlés
- Aucune infraction constatée

Tous étaient équipés d'un chronotachygraphe